

SÉANCE DU -8 JUIN 2022

Le vingt-cinq mai deux-mille-vingt-deux, il a été adressé à chaque conseiller une convocation pour une réunion qui aura lieu le huit juin deux-mille-vingt-deux à dix-neuf.
Le Maire.

Monsieur Christophe RODIER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Madame le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

PRESENTS : MME NASSIVET – M. BOURAIN – M. COLIN – MME GOURAUD
M. MARQUET-BERTRAND – M. ROUZEAU – MME PUYRAVAULT – M. RODIER
M. DE PETRIS – M. PATRIE – MME RIVOLLIÉ

POUVOIRS : M. RUHAULT A MME GOURAUD
MME MACÉ A MME NASSIVET

EXCUSEE : MME MARTIN

ABSENTS : MME RIGOLOT – MME ZITOUNI – M. GIRAUD – MME RUELLAN – M. BONNAL

SECRETAIRE : M. RODIER

Madame le Maire ouvre la séance.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

2022-04-13_008

Le compte-rendu du précédent conseil du 13 avril 2022 a été communiqué aux conseillers municipaux qui en ont pris connaissance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 13 avril 2022.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

II - TRAVAUX DE VOIRIE – RUE DU BALOIR

QUESTION 1

2022-06-08_031/8.3.1

Monsieur Stéphane COLIN, Maire-Adjoint voirie-réseaux, expose que des travaux sont à prévoir rue du Baloir afin de compléter la remise en état de la rue Tournante d'Abbeville réalisée en début d'année. En effet ces voiries sont très dégradées et les travaux doivent être menés rapidement.

Le Syndicat Départemental de la Voirie des Communes de la Charente Maritime a été consulté et le devis pour ces travaux se monte à 35 537,02 € HT, soit 42 644,42 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De valider le devis du Syndicat Départemental de la Voirie des Communes de la Charente Maritime relatif aux travaux de voirie, Rue du Baloir, pour un montant de 35 537,02 € HT, soit 42 644,42 € TTC ;
- D'autoriser l'engagement des travaux ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

La commune de Thairé a été sollicitée pour l'installation d'une borne à pizzas par le restaurant de Nuailé d'Aunis, « Framboise et Basilic », dont le propriétaire est Monsieur Yannick LE BACHELET sous la société dénommée « Pizzas Concept 17 ».

La commune de Thairé mettra à disposition une portion de terrain d'environ 5m², sur la voie publique, sur le parking de la Plaine de jeux, rue Jasse Perdrix aux abords de l'abri bus.

Au titre de l'occupation du domaine public susvisé, il sera établi une redevance de 250 € par mois à laquelle s'ajoute une provision pour charge de 50 € par mois pour la consommation d'électricité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- D'accepter la convention avec Monsieur Yannick LE BACHELET propriétaire de la société « Pizzas Concept 17 » à hauteur d'une redevance de 250€ par mois et d'une provision pour charge des consommations électriques de 50€ par mois,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

POUR : 12

ABSTENTION : 0

CONTRE : 1

IV - SUBVENTION DEPARTEMENT CHARENTE-MARITIME AU TITRE DES ZONES D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (ZAPS)

La commune possède actuellement une zone multisports appelée plaine de jeux. Ce lieu a été aménagé et équipé il y a une quinzaine d'années maintenant. Plusieurs équipements ont vieillis et la commune a dû se résoudre à en démonter certains (panneaux de basket, parcours santé...).

Nous souhaitons aujourd'hui rééquiper ce site pour répondre à une demande croissante de la population, elle aussi en augmentation. Nous allons faire l'acquisition :

- d'une station de renforcement musculaire tout public ;
- d'équipements sportifs, basket et ping-pong tout public.

Plan de financement

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Aménagement d'une station de renforcement musculaire	6 180,00 €	Conseil départemental fonds ZAPS (20%)	2 669,00 €
Aménagement de paniers de basket	5 004,00 €	Autofinancement (80%)	10 675,00 €
Table de ping-pong	2 160,00 €		
TOTAL DEPENSES	13 344,00 €	TOTAL RECETTES	13 344,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'aide financière Départementale pour l'aménagement de la plaine de jeux en équipements sportifs,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

V - SUBVENTION DEPARTEMENT CHARENTE-MARITIME AU TITRE JEUX POUR ENFANTS

QUESTION 4
2022-06-08_034/7.1.2

La commune possède actuellement un parc municipal. Ce lieu a été aménagé et équipé il y a une quinzaine d'années maintenant. Plusieurs équipements ont vieillis et la commune a dû se résoudre à en démonter certains (jeux et cabane en bois).

Nous souhaitons aujourd'hui rééquiper ce site pour répondre à une demande croissante de la population, elle aussi en augmentation. Nous allons faire l'acquisition de jeux ludiques et d'éveil sportif pour les petits de 0 à 6 ans).

Plan de financement

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Aménagement aire de jeux éveil sportif	9 811,00 €	Conseil départemental Jeux enfants (35%)	4 070,00 €
Sol amortissant et gazon synthétique	1 817,00 €	Autofinancement (65%)	7 558,00 €
TOTAL DEPENSES	11 628,00 €	TOTAL RECETTES	11 628,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'aide financière Départementale pour l'aménagement du parc municipal en équipements de loisirs pour les enfants,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

VI - PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) ET PLAN MERCREDI 2022

QUESTION 5
2022-06-08_035/8.1.5

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) formalise une démarche qui permet aux collectivités de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité en complémentarité avec les temps scolaires.

Sa mise en œuvre résulte d'une concertation avec tous les acteurs éducatifs du territoire ce qui implique une coordination et un pilotage garantis par la collectivité porteuse du projet.

Un plan mercredi peut être annexé au PEDT inscrivant la journée du mercredi dans cette même dynamique de continuité éducative dans la semaine de l'enfant. Ce label garantit aux enfants et aux familles un service de qualité et le savoir-faire du personnel.

L'engagement de la collectivité dans la charte du plan mercredi doit favoriser l'accès aux activités sportives, culturelles et associatives permettant ainsi une dynamique de territoire.

Madame le Maire propose le nouveau projet PEDT et plan mercredi 2022 au conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ADOpte le projet éducatif territorial et plan mercredi (PEDT 2022) qui sera joint à la délibération.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Dans le cadre de du passage de la semaine à 4 jours et de la mise en place du « plan mercredi » Madame le Maire propose le mode de calcul pour les évolutions annuelles des tarifs du service enfance jeunesse. Les tarifs seront votés à un prochain conseil pour une application au 1^{er} septembre 2022.

TARIFS MERCREDI PERISCOLAIRE AU 1ER SEPTEMBRE 2022

MATIN sans repas	MATIN avec repas	APRES MIDI avec goûter	JOURNEE avec repas et goûter
7h30-12h : 4,5h	7h30-13h30 : 6h	13h30-19h : 5,5h	7h30-19h : 11,5h (remise de 3h) : 8,5h

TARIFS VACANCES SCOLAIRES AU 1ER SEPTEMBRE 2022

JOURNEE	REPAS	GOUTER	JOURNEE avec repas et goûter
7h30-18h30 soit 11h			7h30-18h30 soit 11h (remise de 3h) : 8h

TARIFS MATIN ET SOIR PERISCOLAIRE AU 1ER SEPTEMBRE 2022

MATIN : 45 minutes	SOIR 1 : 1h	SOIR 2 : 2h	SOIR 3 : 2h75
7h30-8H15	16H15-17H15	16H15-18H15	16h15-19h

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

VIII - SUBVENTION DEPARTEMENT CHARENTE-MARITIME AU TITRE DE LA VOIRIE COMMUNALE ACCIDENTOGENE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voiries communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour travaux sur voirie communales accidentogène.

Madame le Maire le Maire indique que le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie s'élève à :

- Montant HT : 3.188,35 €
 - Montant TTC : 3.826,02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie accidentogène,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

La commune possède actuellement une zone multisports appelée plaine de jeux et un parc municipal. Ces lieux ont été aménagés et équipés il y a une quinzaine d'années maintenant. Plusieurs équipements ont vieillis et la commune a dû se résoudre à en démonter certains (jeux et cabane en bois, panneaux de basket, parcours santé...).

Nous souhaitons aujourd'hui rééquiper ces deux sites pour répondre à une demande croissante de la population, elle aussi en augmentation.

Nous allons faire l'acquisition d'une station de renforcement musculaire tout public ; d'équipements sportifs, basket et table de ping-pong tout public sur le site de la plaine de jeux et de jeux ludiques et d'éveil sportif pour les petits de 0 à 6 ans au parc municipale.

Plan de financement

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Aménagement d'une station de renforcement musculaire	6 180,00 €	Communauté d'Agglomération de La Rochelle – politique de la ville (48%)	11 990,00 €
Aménagement de paniers de basket	5 004,00 €	Conseil départemental Jeux enfants (35% de 11.628 €)	4 070,00 €
Table de ping-pong	2 160,00 €	Conseil départemental fonds ZAPS (20% de 13.344 €)	2 669,00 €
Aménagement aire de jeux éveil sportif	9 811,00 €		
Sol amortissant et gazon synthétique	1 817,00 €	Autofinancement (25%)	6 243,00 €
TOTAL DEPENSES	24 972,00 €	TOTAL RECETTES	24 972,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'aide financière communautaire pour l'aménagement de la plaine de jeux en équipements sportifs et jeux pour enfants au parc municipal,

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

***L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la session close.
La séance est levée à 21h00.***

Liste des présents à la séance -8 juin 2022

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Marie-Gabrielle NASSIVET	<i>présente</i>	Béatrice MACÉ	<i>POUVOIR A MME NASSIVET</i>
Sébastien BOURAIN	<i>présent</i>	Maryse PUYRAVAUD	<i>présente</i>
Rébecca MARTIN	<i>excusée</i>	Christophe RODIER	<i>présent</i>
Stéphane COLIN	<i>présent</i>	Willy DE PETRIS	<i>présent</i>
Danielle GOURAUD	<i>présente</i>	Sébastien GIRAUD	<i>absent</i>
Nicole RIGOLOT	<i>absente</i>	Florence RUELLAN	<i>absente</i>
Dalila ZITOUNI	<i>absente</i>	Jérôme PATRIE	<i>présent</i>
Michel RUALT	<i>POUVOIR A MME GOURAUD</i>	Elise RIVOLLIER	<i>présente</i>
Alain MARQUET-BERTRAND	<i>présent</i>	Marc BONNAL	<i>absent</i>
Yves ROUZEAU	<i>présent</i>		

Table des matières séance du -8 juin 2022

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022	
II - TRAVAUX DE VOIRIE — RUE DU BALOIR	
III - CONVENTION AUTORISATION UTILISATION DOMAINE PUBLIC	
IV - SUBVENTION DEPARTEMENT CHARENTE-MARITIME AU TITRE DES ZAPS	
V - SUBVENTION DEPARTEMENT CHARENTE-MARITIME AU TITRE JEUX POUR ENFANTS	
VI - PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) ET PLAN MERCREDI 2022	
VII - MODE DE CALCUL DES TARIFS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES AU 01/09/2022	
VIII - SUBVENTION DEPARTEMENT CHARENTE-MARITIME AU TITRE DE LA VOIRIE COMMUNALE ACCIDENTOGENE	
IX — SUBVENTION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE LA SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	

	Réf.
	2022-04-13_008
QUESTION 1	2022-06-08_031/8.3.1
QUESTION 2	2022-06-08_032/7.1.2
QUESTION 3	2022-06-08_033/7.1.2
QUESTION 4	2022-06-08_034/7.1.2
QUESTION 5	2022-06-08_035/8.1.5
QUESTION 6	
QUESTION 7	2022-06-08_036/8.3.1
QUESTION 8	2022-06-08_037/7.1.2

